

Parler de ton usage de l'IA à un client

Préparer une réponse transparente sans inventer une obligation générale

Module CA1 - CADRER - 7 min - version 1.1

Un client peut demander : « avez-vous utilisé une IA pour ce travail ? » Le module ne cherche pas à inventer une règle générale sur le moment où il faudrait spontanément l'annoncer. Il prépare deux choses : une réponse vraie et une grille de questions à vérifier avant de décider.

Ce que tu sauras faire en sortant

- Répondre factuellement à une question sur ton usage.
- Repérer un contrat, cahier des charges ou contexte professionnel qui doit être vérifié.
- Utiliser la distinction outil d'assistance / contenu de jugement comme heuristique, pas comme règle de droit.
- Refuser d'invoquer l'outil comme excuse à la place de la correction du livrable.

L'essentiel, en trente secondes

Avant de décider ce que tu dis spontanément, vérifie :

- Le contrat ou cahier des charges dit-il quelque chose sur les outils, données, sous-traitants, confidentialité ou IA ?
- Le livrable contient-il un jugement, une analyse ou une conclusion que le client attribue professionnellement à toi ou à ton organisation ?
- Des données ou documents du client ont-ils été traités dans un outil tiers ?
- Existe-t-il une règle métier ou organisationnelle spécifique à vérifier ?
- Le client t'a-t-il posé directement la question ?

Cette liste est une grille de prudence Solutio. Elle ne conclut pas à l'obligation juridique.

Une réponse factuelle prête

Si la formulation correspond réellement à ton usage :

« J'ai utilisé un outil d'IA pour m'aider à préparer la rédaction. J'ai relu et validé le contenu que je vous transmets. »

Adapte-la à ce qui est vrai :

- si l'outil a servi uniquement à la forme, dis-le ;
- s'il a servi à analyser de la matière, ne réduis pas l'usage à « rédaction » ;
- si tu n'as pas validé un élément, ne dis pas que tu l'as fait.

Le but est l'exactitude, pas de trouver une phrase qui « rassure ».

Micro-défi

Tu as utilisé un outil pour reformuler un texte, mais le contrat client contient une clause sur les outils tiers que tu n'as pas encore relue. Que fais-tu ?

- Tu conclus que la reformulation n'a jamais à être signalée.

- Tu relis la clause et appliques le processus prévu avant de décider.
- Tu réponds automatiquement « l'IA n'a fait que la forme » même si tu ne sais plus quelles données ont été envoyées.

Attendu : 2. Le module ne remplace pas la lecture du contrat.

« Résultat / jugement » : une heuristique, pas une frontière juridique

Pour préparer ta réflexion, tu peux distinguer :

- assistance de forme ou de préparation ;
- analyse, diagnostic, recommandation ou conclusion professionnelle.

Le second groupe mérite un niveau de contrôle élevé parce que l'apprenant doit pouvoir justifier la provenance, les sources et son propre arbitrage. Cela ne signifie pas que le premier groupe serait toujours dispensé de toute information, ni que le second créerait automatiquement une obligation de divulgation.

Le contexte applicable décide.

Le cas où ça se passe mal

Cas reconstitué.

Un document comporte une incohérence. Au lieu de corriger le document, l'auteur répond : « c'est l'IA qui l'a fait ».

Le problème pédagogique est immédiat : l'explication ne corrige ni la donnée ni le processus de relecture.

Correction : établir le bon fait, corriger le livrable, puis répondre séparément et honnêtement à la question de l'usage si elle est posée.

Le module ne déduit pas de ce scénario un effet juridique ou commercial général.

Contrats et règles client

Si un document contractuel ou un cahier des charges contient une exigence sur :

- IA ;
- outils tiers ;
- confidentialité ;
- données ;
- sous-traitance ;
- localisation ou sécurité ;

ne demande pas au modèle de décider ce que la clause signifie pour ton cas. Ouvre la clause, conserve son texte exact et fais trancher l'ambiguïté par le processus compétent.

Ce que ce module ne règle pas

- Obligation légale d'information sur l'usage d'une IA.
- Transparence exigée dans une profession particulière.
- Interprétation d'une clause client.
- Qualification d'un fournisseur ou d'un traitement de données.

- Validité d'une signature, d'une responsabilité ou d'une délégation.

Quand tu t'arrêtes

- Une clause ou une règle professionnelle s'applique mais tu n'en connais pas la portée.
- Des données client ont été envoyées à un outil sans que le cadre ait été vérifié.
- Tu dois décider d'une obligation de transparence pour un métier réglementé.
- Tu t'apprêtes à donner une réponse qui minimise l'usage réel.

À toi

Sur trois scénarios fictifs, remplis :

| Usage IA | Données utilisées | Livrable | Contrat/règle à vérifier ? | Réponse factuelle si client demande
| Décision de divulgation | |---|---|---|---|---|---|

La dernière colonne peut rester À VALIDER.

C'est réussi si tu sais distinguer ce que tu peux dire factuellement de ce qui exige encore une décision contractuelle/professionnelle.

Vérifie ton geste

- Le contrat comporte une clause IA ambiguë. Ne pas interpréter seul ; clarification compétente.
- Le client demande directement si une IA a été utilisée. Réponse vraie et précise sur l'usage réel.
- L'outil a participé à une analyse. Ne pas présenter l'usage comme simple correction de style.
- Aucune clause n'est connue. Cela ne prouve pas qu'aucune règle ne s'applique ; vérifie selon le contexte.
- Une erreur est détectée. Corriger le livrable et le processus ; l'outil n'est pas une excuse opérationnelle.

Seuil de réussite : 4 sur 5, questions 1 et 2 obligatoires.

Selon ce que tu obtiens

- Usage facile à décrire, règle claire réponse factuelle prête.
- Contrat/règle incertain À VALIDER, pas réponse juridique générée.
- Usage réel plus large que ta phrase corrige la phrase, pas l'historique.
- Bloqué écris uniquement « ce que l'outil a réellement fait » en une phrase factuelle.

Fiche mémo

- Décrire l'usage réel.
- Contrat/règle métier avant conseil éditorial.
- résultat / jugement = heuristique de contrôle, pas droit.
- Données client F3 + cadre applicable.
- Question directe réponse vraie.
- Ambiguïté contractuelle validation compétente.

Ce que tu viens de pratiquer

- Tu as retiré les règles universelles « résultat = rien à dire / jugement = il faut le dire ».
- Tu as préparé une réponse factuelle sans inventer l'obligation de la donner spontanément.

- Tu sais où la question devient contractuelle ou professionnelle et sort du module.

Sources et statut : docs/bloc-cadrer-PROVENANCE.md. CA1 reste S2 et brouillon jusqu'à la recette prévue.